



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST MATHIEU DE TREVIER'S

LUNDI 20 AOUT 2018 - 19H00

Séance n°2018/07

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

et le VINGTIÈME jour du mois de AOUT à 19H00

à Saint Mathieu de Trévières le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le TROIS AOUT s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JÉRÔME LOPEZ, MAIRE.

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, Mme Christine OUDOM, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Myriam MARY-PLEJ, M. Luc MOREAU, Mme Muriel GAYET-FUR, M. Nicolas GASTAL, Adjoint au Maire, M. Robert YVANEZ, M. Antoine FLORIS, M. Sylvain MAHDI, M. Philippe CHAVERNAC, Mme Sandrine DAVAL, Mme Fouzia MONTICCIOLO, Mme Annie CABURET, Mme Isabelle POULAIN, M. Patrice ROBERT, M. Christian GRAMMATICO, M. Lionel TROCELLIER, Mme Patricia BOESCH, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

Mme Valérie SAGUY donne pouvoir à Mme Patricia COSTERASTE ;
Mme Marguerite BERARD donne pouvoir à Mme Christine OUDOM ;
M. Jean-François VILLA donne pouvoir à M. Jérôme LOPEZ ;
Mme Julie DOBRIANSKY donne pouvoir à M. Patrick COMBERNOUX ;
Mme Magalie TRAUMAT-BARTHEZ donne pouvoir à Mme Isabelle POULAIN ;
Mme Bernadette MURATET donne pouvoir à M. Robert YVANEZ.

Étaient également présents :

M. Pierre-Emmanuel ODE, Directeur Général des Services,
Mme Marjorie GOGIBUS, chargée de mission commande publique, finances, ressources humaines et affaires générales,
M. Thierry RUIZ, responsable pôle urbanisme et travaux,

~~~~~

## 2018/08-00 Désignation d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal : **M. TROCELLIER** a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

|                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>■ <b>VOTE :</b><br/><i>Votants : 27</i><br/><i>Pour : 27</i><br/><i>Contre : 0</i><br/><i>Abstentions : 0</i><br/><b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 2018/08-01 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2018

|                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>■ <b>VOTE :</b><br/><i>Votants : 27</i><br/><i>Pour : 27</i><br/><i>Contre : 0</i><br/><i>Abstentions : 0</i><br/><b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 2018/08-02 Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### AFFAIRES GENERALES

† **Rapporteur : M. le Maire**  
† **Rapport informatif**

- ✓ *Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation de spectacle avec l'association 45 Tour, domiciliée à Châlons en Champagne (Marne) : 71, Bd. Emile Zola relative à une représentation de spectacle intitulé « rencontre musicale avec JP Nataf », le vendredi 25 mai 2018 à la Médiathèque « Jean Arnal » dans le cadre du réseau Médiathèque (animation premier semestre 2018) du Département de l'Hérault. Le montant de la prestation s'élève à 200,00 € TTC.*
- ✓ *Signature d'une convention pour l'organisation d'un séjour à Neuvéglise (Cantal) du lundi 23 juillet 2018 au vendredi 27 juillet 2018 dans le cadre des activités programmées au Mazet Enfants pendant les vacances scolaires d'été avec la SARL Domaine de la Taillade – ferme de la Truyère. Le coût du séjour est de 2.544,00 € TTC pour 12 participants et 2 encadrants comprenant l'hébergement en pension complète plus diverses activités.*
- ✓ *Signature d'une convention pour l'organisation d'un séjour à Neuvéglise (Cantal) du lundi 23 juillet 2018 au vendredi 27 juillet 2018 dans le cadre des activités programmées au Mazet Ados pendant les vacances scolaires d'été avec la SARL Domaine de la Taillade – ferme de la Truyère. Le coût du séjour est de 2.964,00 € TTC pour 12 participants et 2 encadrants comprenant l'hébergement en pension complète plus diverses activités.*

- ✓ *Signature d'un contrat de prestation de suivi de progiciels e.magnus hors pack 2018 et de maintenance ORACLE avec la société BERGER-LEVRAULT. domiciliée à Boulogne-Billancourt (92) : 892, rue Yves Kermen. Le montant de la prestation s'élève à : 4.412,28 € T.T.C.*
- ✓ *Signature d'un contrat de prestation de maintenance et de service applicable à l'application mobile de la ville avec la société LUMIPLAN Ville, domiciliée à Paris (75) : 9, rue Royale. Le contrat est signé pour une période de 4 ans avec la première année de garantie offerte. Le montant de la prestation est de 300,00 € HT par an.*
- ✓ *Afin de financer le programme d'investissement de la ville de Saint-Mathieu de Trévières, signature d'un contrat de prêt à intervenir à la Banque Postale, dont les caractéristiques sont les suivantes :*
  - *Score Gissler : 1A.*
    - *Montant du contrat de prêt : 180 000,00 €.*
    - *Durée du contrat de prêt : 7 ans, soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/09/2025.*
    - *Objet du contrat : financer les investissements.*
    - *Versement des fonds : à la demande l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 22/06/2018 et le 06/08/2018 avec versement automatique le 06/08/2018.*
    - *Nombre de versements possibles : 1 seul versement pour le montant total de la tranche.*
    - *Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS.*
    - *Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,76%.*
    - *Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.*
    - *Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.*
    - *Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts : 1<sup>er</sup> du mois.*
    - *Mode d'amortissement : échéances constantes.*
    - *Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû.*
    - *Préavis : 50 jours calendaires.*
    - *Indemnité : actuarielle.*
    - *Commission d'engagement : 200,00 €, réglée par prélèvement sur le versement des fonds.*

## **D.I.A. (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER)**

† **Rapporteur : M. Patrick COMBERNOUX**  
 † **Rapport informatif**

- *DLA n°18M0040 – terrain/ maison – 77 Avenue Louis Cancel – AE164 AE168*
- *DLA n°18M0041 – terrain/ maison – 3 Rue Camille St Saens – AN104*
- *DLA n°18M0042 – terrain/ maison – 22 Chemin du Cros – AO7*
- *DLA n°18M0043 – terrain/ maison – 3 Rue de l'Occitanie – AE177*
- *DLA n°18M0044 – terrain/ maison – 18 Rue de l'Occitanie – AE113*
- *DLA n°18M0045 – terrain/ maison – 12 Le Grand Claus – AD60*
- *DLA n°18M0046 – appartement – Rés. Terre Olivade – AK260 AK261 AK263*
- *DLA n°18M0047 – terrain – Le Clos des Vignes lot 19 – AI390 AI414*
- *DLA n°18M0048 – terrain – 4 Allée des Claparèdes lot 1 – AP44*
- *DLA n°18M0049 – terrain/ maison – 82 Chemin des Combes – AO53 AO50 AO51 AO60 AO61*
- *DLA n°18M0050 – terrain – Le Clos des Vignes – AI387 AI411*
- *DLA n°18M0051 – terrain/ maison – 22 Rue du Truc d'Anis – AR51*
- *DLA n°18M0052 – terrain/ maison – 1 Rue des Wisigoths – AN145*
- *DLA n°18M0053 – terrain – Le Clos des Vignes – AI364 AI402 AI403 AI419 AI426*
- *DLA n°18M0054 – terrain – 155 Rue des Ecoles – AE296p AE297*
- *DLA n°18M0055 – terrain/ maison – 37 Cami del Ormeu – AE20*

*Le droit de préemption n'a pas été exercé.*

## **FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, SOLIDARITE, AFFAIRES GENERALES, INTERCOMMUNALITE et ACTIVITE ECONOMIQUE**

### **2018/41 - Approbation du marché de gestion de la cuisine centrale**

† **Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE**  
 † **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.**

Le marché de gestion de la cuisine centrale pour la confection de repas en liaison chaude destinés aux restaurants scolaires et à l'accueil de loisirs sans hébergement a été passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert des articles 25 et 26 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP et au JOUE le 22 juin 2018. L'annonce et le dossier de consultation des entreprises ont également été mis sur la plate-forme de dématérialisation e-marchespublics.fr.

Ce marché consiste pour le titulaire à effectuer les missions suivantes :

1. *mise à disposition d'un personnel qualifié et suffisant pour permettre la confection de déjeuners destinés aux enfants ainsi qu'à certains adultes fréquentant les restaurants scolaires et l'ALSH de la commune. Ce personnel assurera la bonne marche du service sur site (mise en place du self...) en coordonnant le travail des agents municipaux affectés au service en salle ;*
2. *élaboration des menus sous le contrôle et la responsabilité d'un diététicien nutritionniste diplômé (à la charge du titulaire) ;*
3. *gestion des achats alimentaires ;*
4. *organisation de repas à thème et d'animation sans majoration de prix ;*
5. *fourniture des repas dans le cadre des Protocoles d'Accueil Individualisés (PAI) et gestion des PAI ;*
6. *fournitures d'états et de bilans.*

Le nouveau marché prendra effet le 27 août 2018 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

La CAO s'est réunie le 26 juillet 2018 pour attribuer le marché (le procès-verbal est à l'accueil de la Mairie).

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'attributaire du marché pour les montants désignés ci-dessous,

Vu l'ordonnance du n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **autorise Monsieur le Maire à signer le marché de gestion de la cuisine centrale pour la confection de repas en liaison chaude destinés aux restaurants scolaires et à l'accueil de loisirs sans hébergement avec la société Terres de cuisine – ZA de la horsière – 13870 ROGNONAS pour les montants suivants :**
- *Le prix du repas est de 2,80 € H.T (2,954 € TTC).*
  - *Le prix unitaire du goûter est de 0,600 € H.T. (0,633 € TTC).*
- Le montant annuel du marché (issu du DQE) est de 165 075,60 € H.T. soit 174 154,75 € T.T.C.*

■ **VOTE :**  
*Votants : 27*  
*Pour : 27*  
*Contre : 0*  
*Abstentions : 0*  
**VOTE A L'UNANIMITE**

*M. TROCELLIER demande s'il s'agit de la même société que l'an dernier.*

*Mme COSTERASTE répond par l'affirmative.*

## **TRAVAUX, URBANISME, ENVIRONNEMENT**

### **2018/42 Demande d'aide financière auprès du Conseil Général de l'Hérault au titre de la Voirie Rurale- Programme voirie 2018.**

† *Rapporteur : M. Jean Marc Souche*  
† *Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.*

Les épisodes pluvieux du printemps 2018 ont dégradé des anciennes voiries communales, notamment celles de la rue des Ecoles partie haute et de l'Avenue des Cistes dans le quartier des Avants.

A travers le programme voirie 2018 il est prévu de procéder à la réfection de ces voies dont le montant des travaux est estimé à 202 458,00 € HT.

Il est demandé au conseil municipal :

- **de solliciter** *le Conseil Départemental de l'Hérault pour l'obtention d'une aide financière d'un montant le plus élevé possible au titre de la voirie rurale ;*
- **d'autoriser** *Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.*

La commission municipale relative aux travaux, urbanisme, environnement, qui s'est réunie le 16 août 2018 a présenté ces éléments.

■ **VOTE :**  
*Votants : 27*  
*Pour : 27*  
*Contre : 0*  
*Abstentions : 0*  
**VOTE A L'UNANIMITE**

*M. TROCELLIER demande si c'est suite aux épisodes pluvieux.*

*M. SOUCHE répond par l'affirmative.*

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 19h52

~~~~~

**Le secrétaire,  
M. Lionel TROCELLIER.**

Procès- verbal – conseil municipal du 20 août 2018

Les membres,

|                                |                            |                             |                          |
|--------------------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| <b>Jérôme LOPEZ</b>            | <b>Patricia COSTERASTE</b> | <b>Jean-Marc SOUCHE</b>     | <b>Christine OUDOM</b>   |
|                                |                            |                             |                          |
| <b>Patrick COMBERNOUX</b>      | <b>Myriam MARY-PLEJ</b>    | <b>Luc MOREAU</b>           | <b>Muriel GAYET-FUR</b>  |
|                                |                            |                             |                          |
| <b>Nicolas GASTAL</b>          | <b>Robert YVANEZ</b>       | <b>Antoine FLORIS</b>       | <b>Sylvian MAHDI</b>     |
|                                |                            |                             |                          |
| <b>Philippe CHAVERNAC</b>      | <b>Valérie SAGUY</b>       | <b>Marguerite BERARD</b>    | <b>Sandrine DAVAL</b>    |
|                                |                            |                             |                          |
| <b>Jean-François VILLA</b>     | <b>Fouzia MONTICCIOLO</b>  | <b>Julie DOBRIANSKY</b>     | <b>Annie CABURET</b>     |
|                                |                            |                             |                          |
| <b>Isabelle POULAIN</b>        | <b>Patrice ROBERT</b>      | <b>Christian GRAMMATICO</b> | <b>Lionel TROCELLIER</b> |
|                                |                            |                             |                          |
| <b>Magalie TRAUMAT-BARTHEZ</b> | <b>Bernadette MURATET</b>  | <b>Patricia BOESCH</b>      |                          |
|                                |                            |                             |                          |